



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

---



AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS R-2017-123, R-2017-124 ET R-2017-125**

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux à une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017 et ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 janvier 2018 :

Règlement R-2017-123 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la reconstruction de bordures et de trottoirs et le resurfaçage de rues collectrices existantes** » ;

Règlement R-2017-124 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réhabilitation ou le remplacement de conduites principales d'égouts et d'eau potable sur plusieurs rues** » ; et

Règlement R-2017-125 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour le réaménagement du parc Westminster et l'installation de jeux d'eau** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 7 février 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**